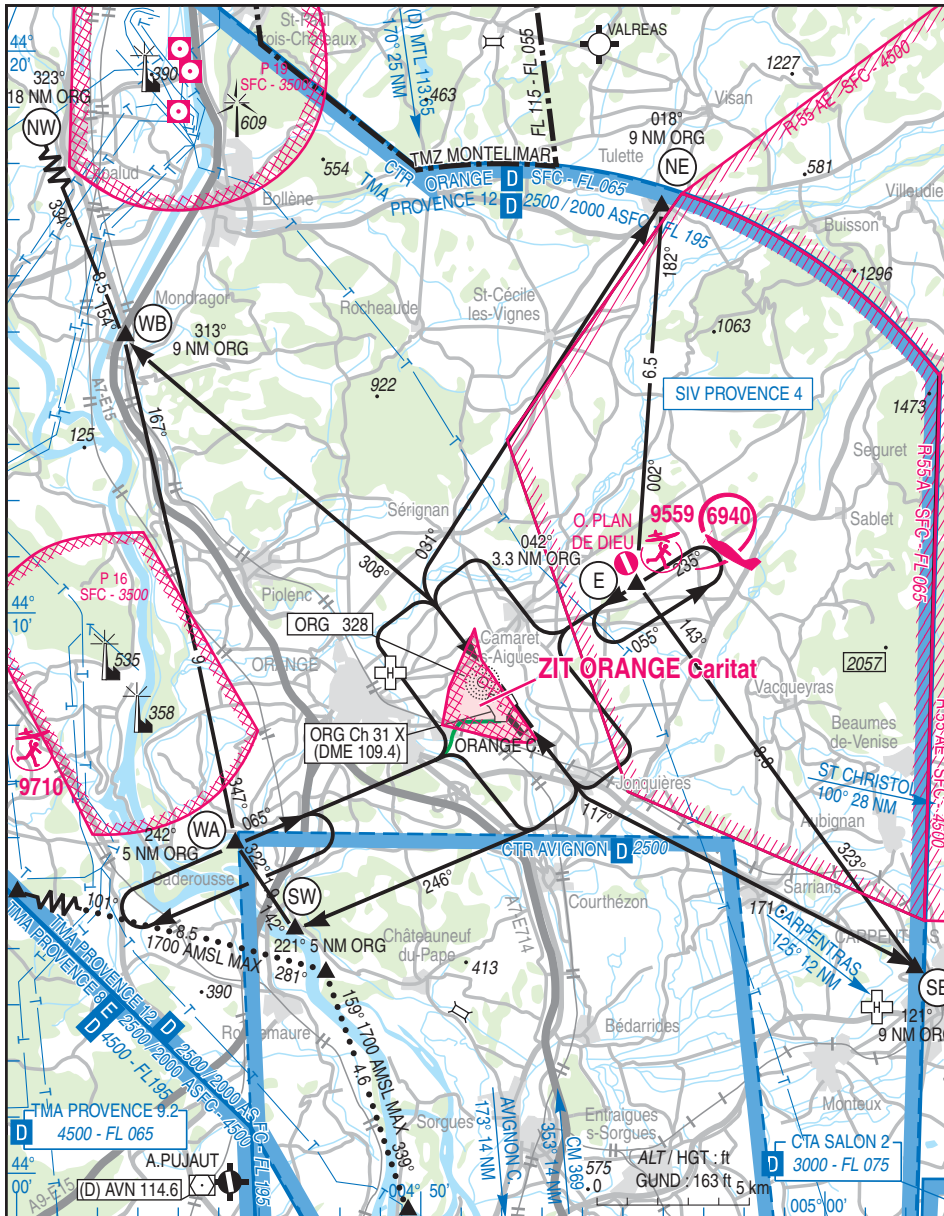


Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) aérodrome d'Orange-Caritat (FIR : Marseille LFMM)
En vigueur : Du 08 août au 06 novembre 2019

Lieu : FIR : Marseille LFMM - AD : Orange Caritat LFMO



Extrait carte DIA VAC APP LFMO en vigueur le 06 DEC 2018

ACTIVITÉ
Interdiction de survol d'installations spécifiques Défense.
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
H24
GESTIONNAIRE
Orange approche
CONDITIONS DE PENETRATION
CAG/CAM : pénétration interdite, y compris les aéronefs circulant sans personne à bord, à l'exception :
- des aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque la mission ne permet pas le contournement de la zone ;
- des aéronefs de la défense, y compris les aéronefs d'Etat télé pilotés ;
- des aéronefs ayant obtenu une autorisation des services de contrôle.
STATUT
Zone interdite temporaire qui coexiste avec à la CTR Orange lorsqu'elle active.
SERVICES RENDUS
Les services sont rendus conformément au statut des espaces avec lesquels la ZIT interfère.
LIMITES LATERALES ET VERTICALES
44°09'10.00" N, 004°51'30.00" E 44°07'45.00" N, 004°52'51.00" E 44°07'41.00" N, 004°52'42.00" E 44°07'42.00" N, 004°52'12.00" E 44°08'00.00" N, 004°50'30.00" E 44°08'00.00" N, 004°50'32.00" E 44°08'40.00" N, 004°50'42.00" E 44°09'43.00" N, 004°51'20.00" E 44°09'10.00" N, 004°51'30.00" E
SFC / 500FT AGL